

ENFANT MALADE

Conformément au règlement de l'école, **les enfants malades (pathologies non chroniques) doivent être gardés à la maison jusqu'à guérison.**

Ils doivent être signalés le plus tôt possible (**avant** l'entrée à l'école à 8h20) par téléphone :

- à la maternelle si c'est un enfant de petite section, moyenne section ou grande section : **09 65 28 38 89**
- à l'élémentaire si c'est un enfant de CP, CE1, CE2, CM1 ou CM2 : **03 80 36 71 21**

Si vous devez laisser un message sur le répondeur, pensez à renseigner distinctement :

- le **nom et le prénom** de l'enfant,
- le **nom de l'enseignant**,
- le **motif de l'absence**.

Les enfants ne doivent pas avoir de médicament sur eux ou dans leur cartable, même avec une prescription médicale. Toute prise de médicament est interdite à l'école à moins qu'un PAI n'ait été signé entre le médecin scolaire, l'enseignant et la famille.

Merci de bien respecter ce point pour le bien-être et la sécurité de tous.

Bien cordialement.

L'équipe enseignante.